

**Rectorat**  
Direction de l'Organisation Scolaire

Besançon, le 14 mars 2022

**Arrêté N° 2022- 11**  
relatif aux sections d'excellence sportive

Le recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Recteur de l'académie de Besançon  
Chancelier des universités

Vu la circulaire ministérielle n°220 du 10 avril 2020 relative aux sections sportives scolaires et publiée au BO n°18 du 30 avril 2020  
Vu l'avis lors du CTA du 14 mars 2022

**Article 1** : La liste des établissements scolaires publics accueillant des sections d'excellence sportive à compter de l'année scolaire 2022-2023 est la suivante (transformation sections sportives scolaires en sections d'excellence sportive) :

	Type	Etablissement	Ville	Spécialité
<b>DÉPARTEMENT DU DOUBS</b>	CLG	Stendhal	Besançon	Handball
	CLG	De la Source	Mouthe	Disciplines nordiques
	CLG	André Malraux	Pontarlier	Disciplines nordiques
	CLG	Les Hautes Vignes	Seloncourt	Football
	LPO	Jules Haag	Besançon	Section d'excellence Sportive multi-activités (ex-LAES) Handball
	LGT	Georges Cuvier	Montbéliard	Section d'excellence Sportive multi-activités (ex-LAES)
	LPO	Xavier Marmier	Pontarlier	Section d'excellence Sportive multi-activités (ex-LAES) Disciplines nordiques
	LP	Toussaint Louverture	Pontarlier	Disciplines nordiques

	Type	Etablissement	Ville	Spécialité
DÉPARTEMENT DU JURA	CLG	Le Rochat	Les Rousses	Disciplines nordiques
	LPO	Jacques Duhamel	Dole	Section d'excellence Sportive multi-activités et triathlon (ex-LAES)
	LPO	Victor Bérard	Hauts-De-Bienne	Disciplines nordiques
	LGT	Jean Michel	Lons-Le-Saunier	Section d'excellence Sportive multi-activités (ex-LAES) Basket-ball

	Type	Etablissement	Ville	Spécialité
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAONE	LPO	Augustin Cournot	Gray	Section d'excellence Sportive multi-activités (ex-LAES)
	LGT	Edouard Belin	Vesoul	Section d'excellence Sportive multi-activités (ex-LAES)

	Type	Etablissement	Ville	Spécialité
DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT	LGT	Gustave Courbet	Belfort	Section d'excellence Sportive multi-activités (ex-LAES)

**Article 2** : Madame la secrétaire générale d'académie, mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services départementaux de l'éducation nationale des départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, mesdames et messieurs les chefs d'établissement sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Recteur,  
Recteur de Région académique  
Recteur de l'académie de Besançon

Jean-François CHANET